



REGLEMENT COMPETITIONS

Dernière date de mise à jour : 11 Novembre 2013

1. Article 1 : ORGANISATION

- 1.1. La Coupe de France et/ou le championnat de France seront organisés sous l'autorité de l'AF2S.
- 1.2. Lorsqu'ils se dérouleront en France, les championnats du Monde, les coupes du monde et les Open internationaux seront organisés en association avec la fédération internationale de snowscoot (lorsqu'elle existera).
- 1.3. Les disciplines possibles sont :
 - Scootcross
 - Descente
 - Dual-slalom
 - Freestyle/SlopeStyle
 - Derby
- 1.4. Le championnat de France est ouvert aux coureurs étrangers, ces coureurs ont les mêmes droits et devoirs que les coureurs français. Le coureur ne peut participer qu'à un seul championnat national.

La participation aux différentes manches est subordonnée à la souscription d'une licence compétition auprès de l'AF2S. Cette souscription doit se faire par l'intermédiaire d'un club ou bien d'une association affiliée à l'AF2S. En aucun cas l'AF2S ne délivre de licence compétition directement.

L'AF2S se réserve le droit de délivrer directement des adhésions loisirs.

- 1.5. Chaque pilote participant aux compétitions internationales doit être membre de la fédération de son pays. Il doit être en possession d'une assurance couvrant les risques liés à la pratique du snowscoot en compétition. Les fédérations peuvent proposer une assurance lors de l'adhésion.
Si le pilote ne peut fournir d'attestation d'assurance lors de son inscription à la compétition, il se verra dans l'obligation de souscrire à une assurance.
- 1.6. La participation aux championnats d'Europe et du Monde ne peut se faire que si le pilote a au moins participé à une épreuve de son championnat national. Cette

participation doit avoir lieu en amont, sauf absence de compétition. La participation à un Open, n'ouvre pas droit à ces 2 compétitions.

- 1.7. Les fédérations ainsi que les organisateurs s'engagent à souscrire une assurance en responsabilité civile.
- 1.8. Avant l'ouverture des entraînements, les pistes doivent obtenir l'approbation de deux membres de la fédération nationale.

2. Article 2 : ÉPREUVES

Avant chaque début d'épreuve, les grilles de run et ordre de départ seront affichées au départ. Chaque pilote doit venir confirmer avant les essais à la tente d'arrivée sa participation ou non à l'épreuve. Si le pilote n'a pas confirmé, mais qu'il est présent et veut participer, il se verra infliger une pénalité (variable en fonction des épreuves).

L'ouverture de la piste pour les essais est réalisée par un commissaire de l'af2s. Les horaires affichées sur le programmes ne sont qu'informatifs et ne constituent pas un droit. Une pénalité sera également infligée en cas de non respect des consignes (variable en fonction des épreuves).

2.1. Scotcross

- Épreuve de vitesse sur piste fermée
- Piste artificielle de type super-cross et race BMX
- Largeur 6 mètres minimum, longueur : de 500 mètres à 700 mètres
- Les courses se font à 4 pilotes
- Qualification par points :

3 runs de qualifications : 1 point sera accordé au premier, 2 points au second et ainsi de suite...les points seront ensuite additionnés.

Les pilotes ayant le moins de points seront retenus pour accéder aux phases finales. En fonction du nombre de participants les phases finales débiteront soit en 16^{ème} (les 64 meilleurs pilotes sont retenus) soit en 8^{ème} de finale (les 32 meilleurs pilotes sont retenus).

En cas d'égalité de point, c'est le nombre de meilleures places qui l'emportera.

En cas de non validation de la participation à l'épreuve le matin, la pénalité sera de 2 points supplémentaires ajoutés au total des runs de qualification.

Au terme de l'épreuve, un nombre de points est attribué à chaque concurrent en fonction de son classement. Ces points se cumulent pour obtenir un classement final au terme des différentes manches du championnat de France.

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1	100	12	7	23	3
2	80	13	5	24	3
3	60	14	5	25	1
4	30	15	5	26	1
5	20	16	5	27	1
6	10	17	3	28	1
7	9	18	3	29	1
8	8	19	3	30	1
9	7	20	3	31	1
10	7	21	3	32	1
11	7	22	3		

2.2. Descente :

En 2 manches

- Parcours de descente type VTT, avec des modules et des portes ou chaque participant se bat seul contre le chronomètre. Le classement se fera en fonction du meilleur temps obtenu.

- Parcours de descente sans obstacle avec une trajectoire définie par des portes suffisamment espacées. Le classement se fera en fonction du meilleur temps obtenu.

En cas de non validation de la participation à l'épreuve le matin, la pénalité se matérialisera par un ajout de 10% (calculés sur le meilleur temps de l'épreuve) au temps obtenu par le concurrent.

Au terme de l'épreuve, un nombre de points est attribué à chaque concurrent en fonction de son classement. Ces points se cumulent pour obtenir un classement final au terme des différentes manches du championnat de France.

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1	100	11	30	21	15	31	5
2	88	12	28	22	14	32	4
3	78	13	26	23	13	33	3
4	70	14	24	24	12	34	2
5	64	15	22	25	11	35	1
6	58	16	20	26	10		
7	56	17	19	27	9		
8	54	18	18	28	8		
9	52	19	17	29	7		
10	50	20	16	30	6		

2.3. Dual-slalom/Dual-cross :

- Course de deux pilotes empruntant des pistes parallèles avec des portes (parsemées ou non d'obstacles comme des tables, des cassures). Deux pistes distinctes et d'égales difficultés techniques.

- Les 64 meilleurs pilotes seront qualifiés au temps lors d'un run chronométré sur un seul parcours. Le parcours sera le même pour tous les pilotes.

- 2 runs par manche, et obligation de changer de couloir au deuxième run. En cas d'égalité de victoire, les pilotes seront départagés comme suit:

- Sur la différence de temps cumulée au cours des 2 runs (le meilleur temps global sur les 2 runs sera qualificatif).
- Si le matériel technique ne le permet pas, le meilleur temps absolu sur 1 run sera retenu.

- Elimination directe jusqu'à la finale.

En cas de non validation de la participation à l'épreuve le matin, la pénalité se matérialisera par un ajout de 10% (calculés sur le meilleur temps réalisé lors des qualification) au temps obtenu par le concurrent lors de la phase qualificative.

Si il y a plusieurs étapes lors d'un championnat, la grille de point utilisée est celle du Scootcross.

2.4. Freestyle :

- Le parcours est au libre choix de l'organisateur : succession de 2-3 bosses de 4 à 10 mètres de long de type BMX (Réception pente à 50%) ou bien parcours de type Slope Style associant bosses et barres de Slide.

- Chaque coureur doit participer à l'entraînement, puis réalisera 3 passages. Chaque passage sera noté par un jury indépendant qui maîtrise la discipline, en fonction de la difficulté technique, de l'amplitude, de la réception. Les deux meilleures notes seront retenues pour le classement final. En cas d'égalité, c'est le participant ayant obtenu la note la plus élevée sur un saut qui sera déclaré vainqueur.

- La notation a recours à un système de point : chaque saut est noté sur 80 points

40 points pour la difficulté technique
10 points pour l'amplitude
10 points pour la réception
20 points pour l'aspect esthétique du saut

- L'ordre de passage des concurrents se fera soit au tirage au sort, soit au libre choix des pilotes.

Au terme de l'épreuve, un nombre de points est attribué à chaque concurrent en fonction de son classement. Ces points se cumulent pour obtenir un classement final au terme des différentes manches du championnat de France.

Classement	Points
1	100
2	80
3	60
4	30
5	20
6	10
7	7
8	5
9	3
10	1

2.5. Derby

- Épreuve de vitesse sur piste libre de tout autre forme de glisse, non damée, en l'état après le passage des clients de la station. Le départ se fait en masse sur une ou plusieurs lignes en fonction de la configuration de la piste et du nombre de concurrents. L'objectif est de relier un point A à un point B le plus rapidement possible. Des points de passage obligatoires peuvent

être imposés ainsi qu'un espace d'évolution limité. Une reconnaissance collective sera effectuée une heure au moins avant le départ de la manche.

- L'épreuve se déroule sur un ou plusieurs jour. Le nombre de manches sera variable en fonction des possibilités techniques de la station, de la durée de l'épreuve, des conditions météo.

Au terme de l'épreuve, un nombre de points est attribué à chaque concurrent en fonction de son classement. Ces points se cumulent pour obtenir un classement final. En cas d'égalité, les pilotes seront départagé en fonction du nombre de meilleure place. En cas d'égalité, c'est la place lors de la dernière épreuve qui déterminera la position de classement général.

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1	100	11	30	21	15	31	5
2	88	12	28	22	14	32	4
3	78	13	26	23	13	33	3
4	70	14	24	24	12	34	2
5	64	15	22	25	11	35	1
6	58	16	20	26	10		
7	56	17	19	27	9		
8	54	18	18	28	8		
9	52	19	17	29	7		
10	50	20	16	30	6		

2.6. Procédure de départ :

Lors des épreuves de **scootcross**, **dual-slalom**, **descente** la pente de départ devra au moins être de 45°.

Lors de l'épreuve de **scootcross**, le placement sur la grille de départ est imposé lors des runs de qualification. Le placement est ensuite laissé au choix du pilote lors des phases à élimination directe, l'ordre de choix se fait en fonction du classement à l'arrivée du run précédent.

Lors de l'épreuve de **derby**, les concurrents seront placés sur une seule ligne si la configuration de la piste le permet ; a défaut, une deuxième ligne sera mise en place 1 mètre en arrière et ainsi de suite. Le placement sur la ligne de départ se fera en fonction du classement actuel. Le placement lors de la première manche se fera par tirage au sort. L'organisateur devra faire son maximum pour réaliser un départ sur une seule ligne.

La poussée est autorisée sur une distance de **4 mètres maximum**. Cette distance sera matérialisée soit par une ligne au sol, soit par des piquets sur le bord de la piste. Le participant doit obligatoirement pousser un pied de chaque côté du snowscoot. Après la ligne des 4 mètres, si le rider veut se donner plus d'élan, il doit obligatoirement avoir un pied sur son snowscoot. Il sera toléré en cas de chute deux à trois pas d'élan pour reprendre au plus vite le fil de la course. Le pilote doit s'assurer de ne pas gêner ses poursuivants.

Lors d'un départ de masse, chaque participant devra garder une trajectoire rectiligne, rester dans son couloir. Si un participant ou bien son snowscoot vient à empiéter sur le couloir du voisin, cela entraînera sa disqualification.

Si pour des raisons techniques, les couloirs ne peuvent être matérialisés, la gêne d'un concurrent par un adversaire sera laissée à l'appréciation de l'officiel sur la grille de départ. Cette même règle s'applique sur l'ensemble du parcours.

Le départ se fait patin avant posé sur la neige et en appui contre la grille de départ. Il est strictement interdit de soulever le patin avant la chute de la grille (Feu vert).

2.7. Identification des concurrents :

Les concurrents devront être clairement identifiables par le jury. La plaque de course ou le gilet numéroté est obligatoire.

2.8. Arrivée

Des juges sont en charge d'établir le classement d'arrivée. Afin de faciliter leur travail, les concurrents doivent se ranger dans l'ordre d'arrivée dans un endroit déterminé de la raquette d'arrivée.

Lors de l'épreuve de derby, la raquette sera suivi d'un goulet afin de faciliter le classement.

3. **Article 3 : COMPORTEMENT DES PILOTES & SANCTIONS**

- 3.1. Les coureurs doivent rester maîtres de leurs comportements sur la totalité de l'épreuve et sur tout le domaine de la station.
- 3.2. Des sanctions à type de disqualification, déclassement pour un run, une manche ou bien totalité des épreuves pourront être appliquées. La sévérité de la sanction sera adaptée en fonction de la faute.
- 3.3. Toute réclamation fera l'objet d'une demande écrite au maximum dans la demi-heure qui suit la proclamation des résultats avec le dépôt d'une caution de 10 euros. Si vous êtes débouté de votre réclamation, la fédération gardera la caution, dans le cas contraire, elle vous sera rendue à l'issue de la commission.
- 3.4. Les fautes sanctionnables :
 - **Faux départ** : patin avant décollé avant que la grille de départ ne soit tombée =
scootcross : rétrogradation d'une place à l'arrivée
dualslalom : perte de la manche avec une pénalité de 10% du temps de référence qualificatif
derby : rétrogradation de 10 places à l'arrivée
 - **Porte ratée ou sautée** :
scootcross : les coureurs fautifs seront classés en fonction de leur ordre d'arrivée à la suite des autres coureurs
dualslalom : perte de la manche avec une pénalité de 10% du temps de référence qualificatif
descente : pénalité de 10% du temps calculé sur le meilleur temps réalisé lors de la manche. Une pénalité par porte faute
 - **Bunny-up de piquet de porte dans toutes les disciplines, exception faite d'une situation d'urgence pour éviter un pilote à terre** :
scootcross : les coureurs fautifs seront classés en fonction de leur ordre d'arrivée à la suite des autres coureurs
dualslalom : perte de la manche avec une pénalité de 10% du temps de référence qualificatif
descente : pénalité de 10% du temps calculé sur le meilleur temps réalisé lors de la manche. Une pénalité par faute.
 - **Si l'ensemble pilote/snowscoot ne franchit pas la ligne d'arrivée (snowscoot ou pilote seul)**:
dualslalom : perte de la manche avec une pénalité de 10% du temps de référence qualificatif
descente : pénalité de 10% du temps calculé sur le meilleur temps réalisé lors de la manche. Une pénalité par faute.
 - **Absence lors de l'appel en grille** :
le plus mauvais classement sera appliqué sur la manche.
 - **Retard à l'appel** :
Scootcross : 1 point de pénalité lors des runs de qualification. Déclassement d'une place lors des phases à élimination directe
dualslalom : perte de la manche avec une pénalité de 10% du temps de référence qualificatif
descente : pénalité de 10% du temps calculé sur le meilleur temps réalisé lors de la manche.
 - **Absence d'identification (plaque ou dossard)** : disqualification
Cette sanction ne s'applique pas si cet événement résulte d'un fait de course.

- **Comportement dangereux :** Coup volontaire, insulte, triche, stationnement sur ligne d'arrivée ...
Disqualification pour une ou plusieurs épreuves
- 3.5. Une commission avec 2 membres de l'AF2S (désignés avant le début de la compétition) et le ou les commissaires témoins de l'incident peut se réunir immédiatement au cours de l'épreuve pour éliminer le ou les concurrents.
- 3.6. Il est strictement interdit de consommer des drogues illicites sur l'ensemble des zones des épreuves. Toute consommation entrainera l'exclusion de l'épreuve du participant.

4. **Article 4 : SÉCURITÉ**

- 4.1. Le port du casque intégral et des gants est obligatoire lors des entraînements et des épreuves. Le port d'une protection dorsale, de protèges tibia et genoux, de coudières est fortement recommandé.
- 4.2. Le matériel doit être en état. Le snowscoot doit correspondre à la définition suivante : Cadre avec appui sans selle, guidon et patin avant directionnel (2 patins minimum). Les snowscoots modifiés jugés fragiles peuvent être interdits, après délibération avec le directeur de course. Le directeur de course s'autorise à ne pas accepter un prototype pour raison de sécurité.
- 4.3. Aucune interdiction ne peut être motivée par la marque du snowscoot.

5. **Article 5 : ASSURANCE**

- 5.1. Les pilotes devront fournir, lors de l'inscription, une attestation d'assurance qui garantie sa couverture pour des courses et compétitions avec un snowscoot (avec nom et adresse de l'assurance en question). Sans possession de ce document le concurrent ne pourra participer aux épreuves sans se couvrir. L'AF2S peut proposer une assurance.
- 5.2. Le ou les organisateurs ont souscrit auprès de leur compagnie d'assurance respective, un contrat d'assurance, garantissant leurs responsabilités civiles.
- 5.3. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident.

6. **Article 6 : INSCRIPTION**

- 6.1. Les inscriptions devront de préférence se réaliser par E-Mail ou Courrier. Le règlement de la participation à l'épreuve pourra encore se faire la veille de l'épreuve. Les inscriptions seront encore possible 72 heures avant le début de la course (hors Championnats d'Europe et du Monde où le délai est de 15 jours). Ceci dans un souci de préparation des grilles de course.
- 6.2. L'organisateur pourra se donner la liberté d'inscrire un pilote au dernier moment si cela ne perturbe pas l'organisation. Cette inscription sera majorée financièrement.
- 6.3. Les courses de snowscoot sont ouvertes à toutes personnes, hommes et femmes, en excellente santé, et convenablement entraînées.
- 6.4. La participations aux Championnats d'Europe et du Monde sont subordonnées à la participation à une course nationale de son choix (sauf si aucune course n'a eu lieu auparavant).
- 6.5. L'âge minimum de participation est de 14 ans (autorisation parentale jusqu'à 18 ans).
- 6.6. Une catégorie Junior (moins de 18 ans) sera mise en place si le nombre de participants par discipline est supérieur ou égal à six. Les riders devront avoir moins de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours. Dans le cas contraire, les participants courront avec les adultes sauf si le directeur de course juge le parcours trop dangereux.
- 6.7. Une catégorie féminine sera mise en place si le nombre de pratiquantes est supérieur ou égal à six participantes.
- 6.8. Une catégorie sportifs handicapés sera mise en place si le nombre de pratiquants est supérieur ou égal à six participants (homme et femme confondus).
- 6.9. Chez les hommes, la catégorie de référence est : **ELITES**
Une catégorie **MASTERS** pourra être mise en place si il y a au moins seize participants (les riders doivent être âgés d'au moins 35 ans au 1er janvier de l'année en cours).
Si certains concurrents relevant de la catégorie masters décident de courir avec les élites et que le nombre de concurrents passe en dessous de 16, l'ensemble des concurrents masters courra en élites.

7. **Article 7 : RESULTATS ET DOTATION**

7.1. Un classement officiel sera établi, classement scratch et par catégorie.

7.2. Seront récompensés les 3 vainqueurs de chaque discipline par catégorie.

8. **Article 8 : MODIFICATION - ANNULATION**

8.1. Le comité d'organisation se réserve les droits :

- De modifier le règlement en cas de force majeure ou de sécurité
- D'annuler l'épreuve pour de mauvaises conditions climatiques, d'enneigement, etc.
- En cas d'annulation le jour de l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.